

Bilan de la médiation du crédit et accompagnement des entreprises

Réunion exceptionnelle du

**Comité départemental d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté
(CDASED)**




Bilan de la médiation du crédit

Frédéric VISNOVSKY

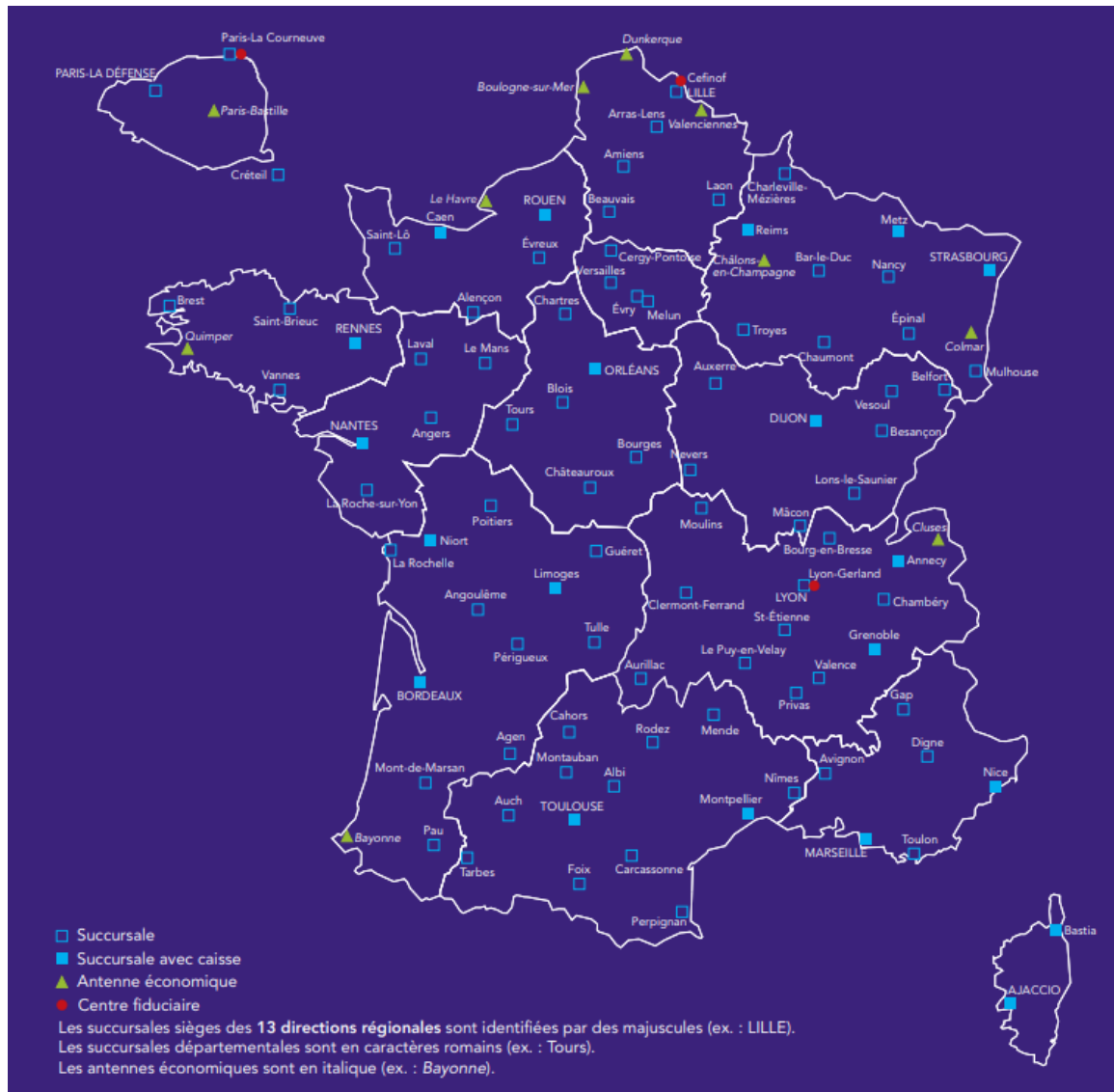
Médiateur national du crédit aux entreprises

Président de l'Observatoire du financement des entreprises

1. Des différends avec sa banque : cela peut concerner toutes les entreprises

Quels différends ?	Une solution
➔ Dénonciation d'un découvert ou d'une ligne de financement	<h2>La médiation du crédit</h2> <p>Gratuit</p> <p>Confidentiel</p>  <p>The diagram illustrates the credit mediation process. At the top, a central figure in a green circle represents the mediator. Below this, four smaller circles represent the participants: a woman with dark skin and curly hair (left), a man with a beard and glasses (right), a woman with red hair (bottom left), and a man with a beard (bottom right). Lines connect the central mediator to each of the four participants, forming a square shape. In the center of this square, the text reads: 'Chefs d'entreprise facilitez vos relations avec vos banques !' (Business leaders facilitate your relationships with your banks!).</p>
➔ Refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...)	
➔ Absence de réponse suite à une demande de crédit	
➔ Refus d'échelonnement ou de restructuration d'une dette	
➔ Refus ou non renouvellement de caution ou de garantie	

2. La Médiation du crédit : un service d'accompagnement des entreprises par la Banque de France qui est présente dans tous les territoires

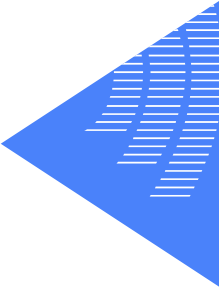


Analyser

- Enquêtes de conjoncture
- Statistiques sur le financement (crédit, délais de paiement)
- Cotation des entreprises
- Diagnostic OPALE
- Analyse Acsel

Accompagner

- Espace dirigeant
- Portail mes questions d'entrepreneurs
- Correspondants TPME
- Correspondants Start Up
- Médiation du crédit



3. La Médiation du crédit : ne pas laisser seule une entreprise face à des difficultés d'accès au financement bancaire

Une mission fondée sur un accord de place signé par : le ministère de l'économie et des finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières

Engagements des banques	Engagements de la médiation
1 - En cas de refus ou dénonciation de financement ou de garantie, informer l'entreprise de la possibilité de recourir au médiateur du crédit	1 - Strict respect des règles de confidentialité et du secret bancaire
2 - Participer de bonne foi au processus de médiation	2 - Fonder ses recommandations sur une analyse technique individuelle de chaque entreprise
3 - Maintenir les lignes de financement de court et moyen terme et de garantie allouées aux entreprises	3 - Ne jamais demander aux partenaires financiers des interventions qui leur feraient manifestement courir un risque anormal
4 – Ne pas invoquer le respect du secret bancaire pour refuser de communiquer à la Médiation	4 - Orienter vers les tribunaux de commerce lorsqu'elle estime qu'une procédure de prévention ou collective est plus adaptée

4. La Médiation du crédit : une procédure en 4 étapes

Un processus en plusieurs étapes :

1. La validation d'un dossier de médiation sur le site du Médiateur du crédit <https://mediateur-credit.banque-france.fr> enclenche la procédure.
2. Dans les 48 h, le Médiateur départemental contacte l'entreprise et accepte ou non son dossier, en fonction de son éligibilité.
3. Le Médiateur départemental informe immédiatement les établissements financiers de l'ouverture d'une médiation et leur accorde un délai de cinq jours ouvrés pour revoir leur position.
4. À l'issue de ce délai, si ses difficultés perdurent, le Médiateur départemental identifie et résout les points de blocage. Si besoin, il réunit l'ensemble des partenaires financiers de l'entreprise.

5. La Médiation du crédit : pour bénéficier d'une restructuration du PGE

PGE de moins de 50 000 euros



Saisir directement la médiation du crédit

PGE de plus de 50 000 euros



**Saisir au préalable le Conseiller départemental
aux entreprises en difficulté**

Pour bénéficier de :

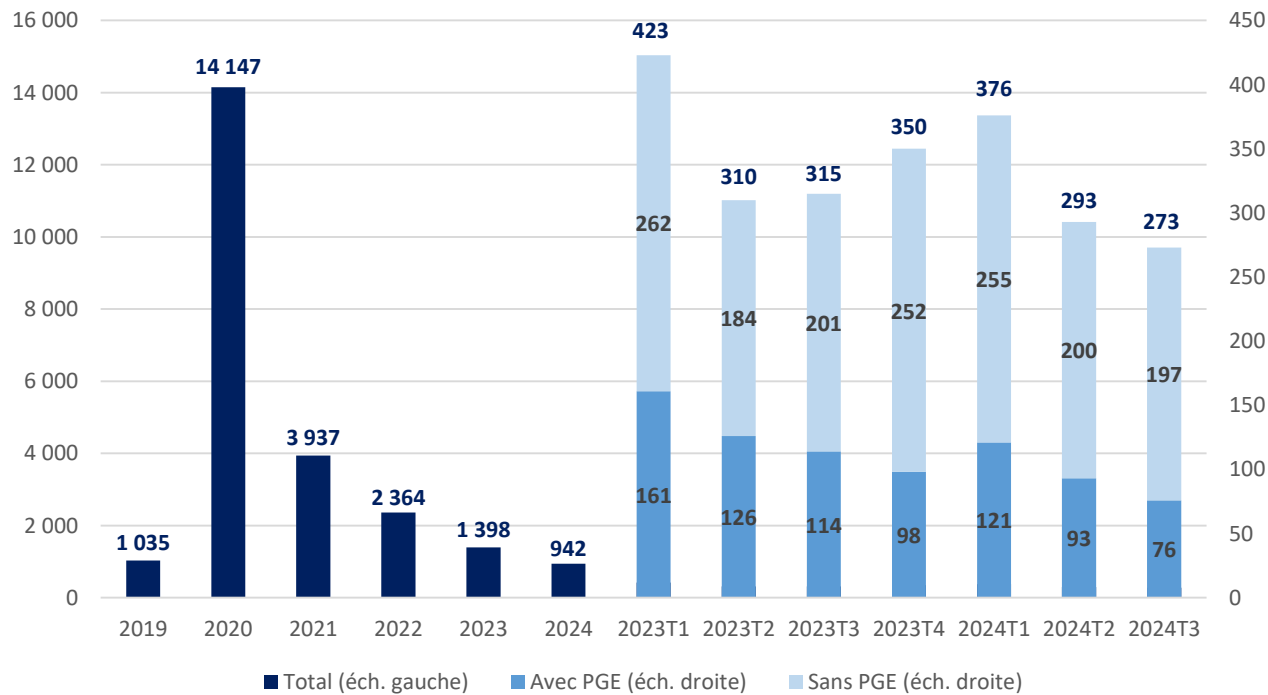
- 1 – Un étalement supplémentaire de 2 à 4 ans du PGE
- 2 – Une possibilité de différé en capital de 6 mois du PGE
- 3 – Une absence de prime de garantie sur la durée supplémentaire
- 4 – Un étalement des autres crédits bancaires
- 5 – Une formalisation des accords de financements à court terme

6. Le bilan de la médiation du crédit au niveau national

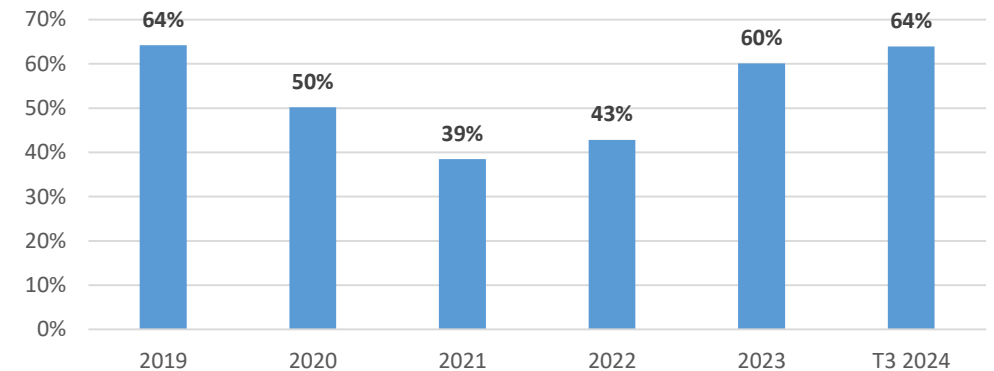
Une activité réduite qui traduit un accès au crédit bancaire qui reste aisé

Un mode efficace de règlement amiable des différends

Nombre de dossiers éligibles

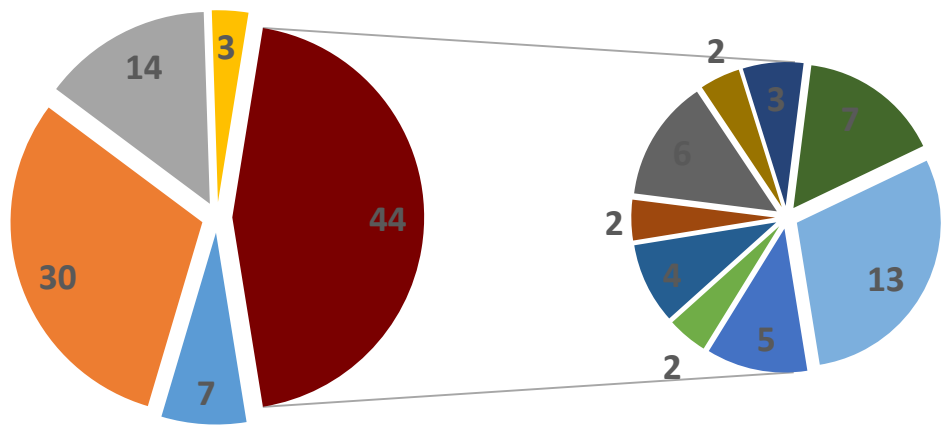


Taux de succès annuel de la médiation du crédit



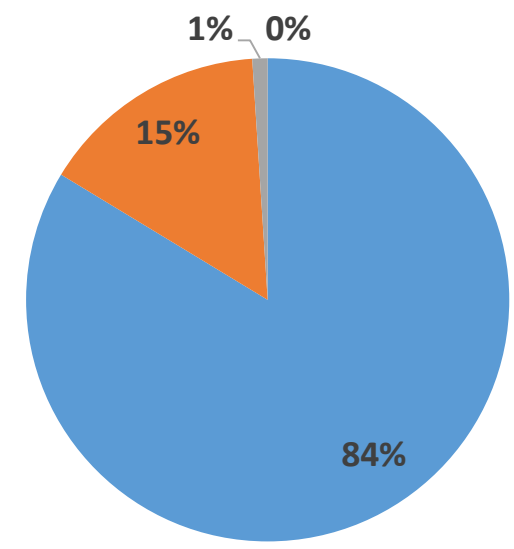
7. La médiation du crédit en Occitanie sur les 3 premiers trimestres 2024

T3 2024	
Nombre de dossiers éligibles	98
Taux d'éligibilité (en%)	41%
Montant des crédits demandés (millions EUR)	13
Nombre d'entreprises confortées	59
Nombre d'emplois préservés	342
Taux de médiation réussie	62%



- Agriculture
- Commerce
- Construction
- Industrie
- Services ; Hébergement et restau
- Services ; Information et comun
- Services ; Transport et entrepos
- Services administratifs et de so
- Services autres
- Services de santé et d'action so
- Services financiers et assurance
- Services immobiliers
- Services professionnels, scienti

Répartition des dossiers éligibles par effectif -



- < 11 personnes
- de 11 à 50 personnes
- de 51 à 250 personnes
- > 250 personnes

La mission d'accompagnement des entreprises

Comité départemental d'accompagnement
et de soutien des entreprises en difficulté (CDASED)

Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises
Nicolas Mohr, Directeur général de la Médiation des entreprises
Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit aux entreprises

Réunion du 23 octobre dans le département de Haute-Garonne

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Une mission confiée au médiateur des entreprises et au médiateur du crédit

Trois objectifs

Analyser

- Établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE - PME

Faire connaître

- Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Écouter

- Appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs

Faire connaître

- Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

La «boîte à outils» du dirigeant

À TOUS LES STADES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE



MÉDIATION
DU CRÉDIT

VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
EN CRÉATION,
EN DÉVELOPPEMENT
OU EN CROISSANCE.



03 ANTICIPATION

Dialoguez avec vos partenaires

- 05 Dotez-vous des outils indispensables à la gestion de votre entreprise

07 ACCOMPAGNEMENT

N'hésitez pas à vous faire accompagner

- 010 Osez le règlement amiable des différends

012 PRÉVENTION

Utilisez les outils de diagnostic

- 014 Ouvrez les portes de la prévention de vos difficultés

ANTICIPATION

Dialoguer avec les partenaires

L'expert-comptable : l'interlocuteur privilégié

La banque : le partenaire avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier avec le conseiller

Clients/fournisseurs : respecter les délais de paiement

Se doter des outils de gestion de l'entreprise

Utiliser le site « service public » : le site de référence de l'information administrative et de démarches pour les entreprises

Piloter l'activité : des indicateurs clés pour aider au suivi et à la prise de décision

- Tableau de bord
- Tableau de besoin en fonds de roulement
- Compte de résultat prévisionnel
- Plan prévisionnel de trésorerie

ACCOMPAGNEMENT

Se faire accompagner

Activer les réseaux consulaires et professionnels

Utiliser Place des entreprises (désormais Conseillers-Entreprises) : pour disposer d'un accompagnement personnalisé par des conseillers spécialisés

Bénéficiaire d'un soutien pour rebondir : solliciter les associations membres du « Portail du Rebond des Entrepreneurs »

Ouvrir votre espace dirigeant à la Banque de France (espace sécurisé avec toutes les informations Banque de France sur vos entreprises)

Consulter le portail de la Banque de France (mesquestionsdentrepreneur) : pour disposer d'informations à toutes les étapes de la vie de l'entreprise

Saisir les dispositifs de règlement amiable des différends

La médiation des entreprises : pour prévenir et résoudre les litiges commerciaux (voir lien ci-dessous, vers la liste des médiateurs régionaux).

[LISTE DES MEDIATEURS REGIONAUX \(economie.gouv.fr\)](http://economie.gouv.fr)

La médiation du crédit : pour ne pas rester seul face à une difficulté de financement bancaire

[Médiation du crédit](http://mediationducredit.fr)

Les autres médiateurs institutionnels

<https://clubdesmediateurs.fr/>

PRÉVENTION

Détecter suffisamment tôt les difficultés

Utiliser les outils de diagnostic : des outils d'aide à la gestion et à la décision

Recourir aux centres d'information et de prévention (CIP) ou au groupements de prévention agréés (GPA) : pour s'informer dès les premiers signes de difficultés

Partager vos difficultés avec le conseiller départemental aux entreprises en difficulté ou le CRP : diagnostic de la situation/accompagnement global/orientation

Liste des CDED (nom/mel/téléphone):
<https://www.impots.gouv.fr/node/14176>

Saisir les dispositifs de prévention

Demander un étalement de dettes fiscales et sociales auprès de la commission des chefs des services financiers (CCSF)

Solliciter un entretien confidentiel avec le président du Tribunal de commerce

Écouter

- Appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs

- Échanges sur votre analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs
- Une adresse mail pour recevoir des contributions :

prevention@banque-france.fr